

Département de la
MOSELLE

COMMUNE DE FOLKLING

Arrondissement de
FORBACH

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de conseillers
élus :
15

Séance du 18 JUIN 2024 à 18H30

Sous la présidence de M. Bernard DE FEYTER, maire

Conseillers en fonction :
15

Présents :
12

Présents :

M. DE FEYTER	M. JAZBINSEK	Mme MALINI
M. PRODÖHL		Mme HOULLE
	Mme NANTERN	M. SZCZERBOWSKI
	M. SCHAER	M. SCHAMBION
Mme ALTMEIER	Mme GAMEL	M. SIEBERT

Nombre de procurations :
2

Absents excusés :

Mme MEGEL
M. WAGNER
Mme MALIZIA

Procuration donnée à

Mme HOULLE

Mme MALINI

Secrétaire : Mme NANTERN

1. CHAUDIERES COMPLEXE SALLE DES FETES GYMNASSE – CONTRAT D'ENTRETIEN

Le Maire rappelle que dans le cadre des travaux de rénovation énergétique du complexe salle des fêtes/gymnase, deux chaudières bois ont été installées pour remplacer l'ancienne chaudière fioul. Il convient de faire procéder à l'entretien courant annuel.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité :

⊕ De procéder au contrôle annuel des chaudières bois du complexe salle des fêtes/gymnase par GABRIEL JEANNOT (Henriville) pour un montant de 1344 € TTC.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents.

2. COPIEURS ECOLE ET MAIRIE – CONTRAT D'ENTRETIEN

M. PRODÖHL rappelle que le groupe scolaire (matériel loué) et la mairie (matériel propriété) ont un contrat de maintenance des copieurs souscrit auprès de GLOBAL BUREAUTIQUE (anciennement A4A3). Il propose de passer à un autre contrat négocié comprenant la mise à disposition de nouveaux copieurs plus performants et à un tarif plus compétitif.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité :

⊕ De souscrire un contrat de location maintenance auprès de GLOBAL BUREAUTIQUE (Metz) comme suit :

SITE	MODE	LOYER TRIMESTRIEL HT	Tarif Noir/Blanc HT	Tarif Couleur HT
Groupe scolaire	Location/ Maintenance	855.00 €	0.0038 €	-
Mairie			0.0038 €	0.0380 €

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents.

3. SITE DU 5 RUE DE L'ÉGLISE – VOIRIE PROVISOIRE

M. le Maire rappelle que par délibération du 14 mars 2022, ce site, propriété de la Commune depuis 2013, a été cédé partiellement à M. Patrick SCANNELLA (Forbach). Il s'agit de la partie « bâti » dans son intégralité plus un délaissé « non bâti » à usage de parking.

Il rappelle également qu'un futur programme d'aménagement public communal est prévu à moyen terme à l'arrière du site.

Il convient, à minima, en amont, de créer une voirie provisoire pour permettre une entrée aisée des futurs résidents des logements aménagés par l'acquéreur du bâti ainsi qu'un accès propre à l'arrière des bâtiments.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité :

⊕ De procéder à la création d'une **voirie provisoire d'accès** au 5 rue de l'église par **KLEIN GUY TP** (Diebling) pour un montant de **8165 € HT**.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents.

4. DISPOSITIF DE SECURITE ROUTIERE – TRIANGLE ENTREE DE GAUBIVING

M. le Maire rappelle que la Commune a procédé à des travaux de mise en sécurité des rues de Folkling (coussins berlinois), Forbach (chicane) et de Behren (chicane) à Gaubiving.

Il propose, dans le prolongement, de mettre en place un dispositif pour palier au virage accidentogène de l'entrée de Gaubiving en venant de Folkling (*sens cimetièrre vers rue de Folkling*).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité :

⊕ De procéder à l'acquisition d'un **panneau d'avertissement lumineux solaire** auprès de **SAS DIMENSION** (Alsting) pour un montant de **2207.20 € HT**.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents.

5. SALLE DES FETES – CONVENTION D'UTILISATION ASSOCIATION SMILINESS

Le Maire rappelle que l'Association de fitness « SMILINESS » dont le siège se situe à Rosbruck, utilise actuellement la salle des fêtes pour effectuer des séances de sport à raison de 4 soirs/semaine. Il a été sollicité pour poursuivre cette mise à disposition à la rentrée prochaine dans les mêmes termes avec l'acceptation d'une révision de montant de la location. Cette demande ne perturbera pas les locations du week-end des particuliers.

Il est rappelé que l'Association propose un tarif réduit pour les résidents de FOLKLING-GAUBIVING.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité, de **louer la Salle des Fêtes à l'Association SMILINESS** (Rosbruck) selon les termes suivants:

- ⊕ **Durée 1 an à partir du 01/09/2024 sur 44 semaines**
- ⊕ **Mise à disposition de la salle, d'un local de stockage et des sanitaires**
- ⊕ **Entretien à charge de la Commune**
- ⊕ **Du lundi au jeudi 18h00/21h00**
- ⊕ **5750€/an**

AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à cette convention.

6. AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE MORSBACH – MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DES FETES WEEK END DU 13 AU 16/12/2024

Le Maire informe qu'il a été sollicité par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Morsbach, par la voie de leur présidente, pour une mise à disposition de la salle des fêtes afin d'organiser leur traditionnel banquet de la Sainte Barbe le 14/12/2024.

En effet, le Centre Eric Tabarly de Morsbach, habituellement utilisé pour cet événement, est en travaux.

Au regard de la mission de service public de cette organisation et du partenariat entre nos 2 communes voisines, il est proposé de leur attribuer la salle des fêtes le week-end de l'événement à titre gracieux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité :

- ⊕ **De procéder à la mise à disposition gratuite de la salle des fêtes « La clé des champs » à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Morsbach du 13 au 16/12/2024.**

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents.

7. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Le Maire fait part au Conseil Municipal des demandes de subventions émises par des tiers auprès de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide (*) d'attribuer la subvention suivante :

Organisme	Nature	Objet	Montant attribué
Cercle Saint Eloi Basketball Folkling	Association	Subvention de fonctionnement 2024	<u>5 000€</u>

(*) Les Conseillers suivants se sont abstenus, au regard de leur qualité de membre actif de ladite association : M. SCHAMBION.

8. SERVICE PERISCOLAIRE – TARIFS 2024/2025

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'appliquer les **tarifs du service d'accueil périscolaire pour l'année scolaire 2024/2025** incluant, conformément aux directives de la Caisse d'Allocation Familiales de la Moselle 6 tranches, comme suit:

T1 : +1500	Formule annualisée (montant mensuel)	Unité
Périscolaire		
Matin	33,9	2,7
Midi 4 jours	99,2	7,9
Midi 3 jours	76,1	
Midi 2 jours	51,8	
Midi 1 jour	26,5	
Soir 4 jours	69,1	5,6
Soir 3 jours	53,8	
Soir 2 jours	36,6	
Soir 1 jour	18,7	
Matin + Midi + Soir 4 jours	170,7	
Midi + Soir 4 jours	153,6	

T2 : 1251 - 1500	Formule annualisée (montant mensuel)	Unité
Périscolaire		
Matin	32,3	2,6
Midi 4 jours	94,5	7,5
Midi 3 jours	72,5	
Midi 2 jours	49,4	
Midi 1 jour	25,2	
Soir 4 jours	65,8	5,3
Soir 3 jours	51,2	
Soir 2 jours	34,9	
Soir 1 jour	17,8	
Matin + Midi + Soir 4 jours	162,6	
Midi + Soir 4 jours	146,3	

T3 : 1001 - 1250	Formule annualisée (montant mensuel)	Unité
Périscolaire		
Matin	30,7	2,5
Midi 4 jours	89,8	7,1
Midi 3 jours	68,8	
Midi 2 jours	46,9	
Midi 1 jour	23,9	5,0
Soir 4 jours	62,5	
Soir 3 jours	48,6	
Soir 2 jours	33,1	
Soir 1 jour	16,9	
Matin + Midi + Soir 4 jours	154,4	
Midi + Soir 4 jours	138,9	

T4 : 751 - 1000	Formule annualisée (montant mensuel)	Unité
Périscolaire		
Matin	29,1	2,3
Midi 4 jours	85,1	6,8
Midi 3 jours	65,2	
Midi 2 jours	44,4	
Midi 1 jour	22,7	4,8
Soir 4 jours	59,2	
Soir 3 jours	46,1	
Soir 2 jours	31,4	
Soir 1 jour	16,0	
Matin + Midi + Soir 4 jours	146,3	
Midi + Soir 4 jours	131,6	

T5 : 501 - 750	Formule annualisée (montant mensuel)	Unité
Périscolaire		
Matin	27,4	2,2
Midi 4 jours	80,3	6,4
Midi 3 jours	61,6	
Midi 2 jours	41,9	
Midi 1 jour	21,4	4,5
Soir 4 jours	56,0	
Soir 3 jours	43,5	
Soir 2 jours	29,6	
Soir 1 jour	15,1	
Matin + Midi + Soir 4 jours	138,2	
Midi + Soir 4 jours	124,3	

T6 : ≤500	Formule annualisée (montant mensuel)	Unité
Périscolaire		
Matin	25,8	2,1
Midi 4 jours	75,6	6,0
Midi 3 jours	58,0	
Midi 2 jours	39,5	
Midi 1 jour	20,2	4,2
Soir 4 jours	52,7	
Soir 3 jours	41,0	
Soir 2 jours	27,9	
Soir 1 jour	14,2	
Matin + Midi + Soir 4 jours	130,1	
Midi + Soir 4 jours	117,0	

Baisse de 5% pour le 2ème enfant inscrit
Baisse de 10% à partir du 3ème enfant inscrit

La formule annualisée est un forfait **payée mensuellement** avec un **engagement** sur toute l'année scolaire pour une présence quotidienne. Pour les formules 1 jour, 2 jours, 3 jours et 4 jours, les jours choisis sont des jours fixes pour toute l'année scolaire (tous les lundis, tous les mardis ... etc)

La classification des tarifs est fonction des Quotients Familiaux édictés par votre CAF.
En cas de non justification à tel Quotient Familial, la tarification la plus élevée sera automatiquement appliquée.

9. CREATION D'UN CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

L'Article L1112-23 du Code général des collectivités territoriales permet à une Commune de créer un conseil de jeunes pour émettre un avis sur les décisions relevant notamment de la politique de jeunesse. Cette instance peut formuler des propositions d'actions. Ses modalités de fonctionnement et sa composition sont fixées par délibération de l'organe délibérant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité :

- ⊕ **De créer un conseil municipal des jeunes composé de collégiens et lycéens de la Commune ;**

- ⊕ D'associer ce conseil aux différentes commémorations et animations ;
- ⊕ De lui mettre à disposition des locaux et du matériel en fonction des opérations menées.

10. CONCOURS MAISONS FLEURIES 2024

Monsieur le Maire propose, à l'instar des dernières années, de poursuivre l'opération « Maisons Fleuries » qui vise à inciter et récompenser le fleurissement par les particuliers.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE :

- ⊕ De mettre en place l'opération « Maisons Fleuries 2024 » ouverte à tous les particuliers (habitat individuel ou collectif),
- ⊕ De charger la Commission Vie Locale (ainsi que tous conseillers souhaitant prendre part à l'opération) de la prise des photos en période estivale,
- ⊕ De charger un jury indépendant du choix,
- ⊕ D'attribuer un **lot d'une valeur de 100€ à chaque lauréat** (le nombre restant à l'appréciation de la Commission).

11. CONCOURS MAISONS ILLUMINEES 2024

Monsieur le Maire propose de poursuivre l'opération « Maisons Illuminées », dans le même esprit que les Maisons fleuries mis en place depuis quelques années. L'objectif étant d'inciter et récompenser l'éclairage de fin d'année des particuliers.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE :

- ⊕ De mettre en place l'opération « Maisons Illuminées 2024 » ouverte à tous les particuliers (habitat individuel ou collectif),
- ⊕ De charger la Commission Vie Locale de la prise des photos,
- ⊕ De charger les élèves du groupe scolaire du choix des lauréats,
- ⊕ D'attribuer un **lot d'une valeur de 50€ à chaque lauréat** (le nombre restant à l'appréciation de la Commission).

12. LISTE PREPARATOIRE A LA COMPOSITION DU JURY CRIMINEL 2025

Conformément à l'extrait de l'arrêté préfectoral N°2024/DCL/4/420 du 20 mars 2024, le Maire doit, en vue de dresser la liste préparatoire de la liste annuelle du jury criminel de la cour d'assises du département de la Moselle pour l'année 2025, **procéder publiquement au tirage au sort de 3 noms**, à partir de la liste électorale (23 ans révolus).

La liste préparatoire du jury criminel de la cour d'assises du département de la Moselle pour l'année 2025 pour la Commune de FOLKLING se compose comme suit :

- ⊕ 2 administrés de Folkling
- ⊕ 1 administré de Gaubiving

Les communes de FOLKLING et BOUSBACH étant regroupées dans cette procédure, cette liste de noms sera ajoutée à celle de BOUSBACH avant communication au greffe de la Cour d'Assises de la Moselle.

POINTS DIVERS

TRAVAUX DE MISE EN SECURITE A GAUBIVING

Le Maire rappelle que les travaux de mise en sécurité à Gaubiving rues de Folkling, Behren et Forbach ont été réalisés. Il déplore que certains automobilistes ne respectent pas les chicanes en contournant l'obstacle par le passage sur le trottoir adjacent. Il faudra peut-être installer un poteau pour obliger au passage de l'obstacle.

M. SZCZERBOWSKI évoque la problématique de circulation des fauteuils, notamment électriques, sur les trottoirs de la Commune, dont certains sont étroits. Ajouter un dispositif dessus aggraverait la situation.

Mme GAMEL ajoute que les trottoirs ne bénéficient pas toujours d'abaissement au niveau des passages piétons. A cela s'ajoutent des problèmes de végétations limitrophes non entretenues par les propriétaires privés.

Cependant, la bonne nouvelle est que les bouchons appréhendés initialement par les chicanes n'ont pas eu lieu.

M. JAZBINSEK, s'agissant des sorties de domicile des riverains proches des chicanes, encourage à ne pas effectuer de sorties en marche arrière pour des questions évidentes de sécurité.

INTEMPERIES DU 17 MAI 2024

Le Maire donne les informations suivantes suite aux intempéries du 17 mai dernier :

- Principales rues concernées : rue du vieux chêne, impasse des peupliers (voie privée), rue des Prés ;
- Nature des dégâts : ravinement, inondations des habitations, coulées de boues ;
- Le bassin de rétention du Technopôle d'une contenance de 21000m³ a débordé avec un impact sur le centre de GAUBIVING ;
- Le bassin du quartier Langefelder a eu une incidence sur la rue des Prés;
- Arrêté de catastrophe naturelle incluant la Commune publié le 14 juin 2024.

RAPPEL DE LA SITUATION AU CARREFOUR DE GAUBIVING (Croisement Chapelle)

Le Maire rappelle que 2 drainages ont été réalisés sur ledit site.

Lorsqu'il y a de fortes pluies et que la fontaine est en activité, nous assistons néanmoins à des débordements supplémentaires sur la route. Un contact est pris avec le bureau d'études ayant réalisé le programme d'aménagement de la fontaine en 2016 pour envisager d'autres mesures.

REPARATION DU TREUIL DU PANIER DE BASKET

L'intervention d'une société spécialisée pour son remplacement n'a pas été nécessaire car un réglage par nos soins avec une échelle a été concluant.

PROBLEME DE CONDENSATION GYMNASSE

Le problème constaté depuis les travaux d'isolation du toit du gymnase en 2022 a été résolu par le titulaire du marché (GUNAY).

FRIGO ET LAVE-VAISSELLE COMPLEXE SALLE ES FETES/GYMNASSE

Le Maire rappelle que lors du vote du budget 2024, il avait été évoqué le fait de faire le point sur les réparations des frigo et lave-vaisselle du complexe salle des fêtes gymnase au regard de la multiplication des frais de réparation.

A ce jour, les principaux problèmes sont en cours de résolution, de nouveaux achats ne s'avèrent pas nécessaires, du moins à court terme.

Il est à noter que le frigo de la cantine est plus bruyant suite au remplacement du ventilateur de refroidissement. Reste le problème de jointure du frigo de la salle des fêtes mais qui est un problème mineur.

MISE A JOUR ADRESSES DE LA COMMUNE

M. PRODÖHL informe que l'article 169 de la Loi 3DS reconnaît pleinement la compétence de la commune en matière d'adresse. Le conseil municipal est clairement en charge des dénominations des voies et lieux-dits et de leur numérotation. C'est une obligation pour toutes les communes.

Pour répondre à ces obligations réglementaires et alimenter plus facilement et rapidement la BAN, les communes peuvent créer directement sur Mes Adresses leurs bases adresses locales (BAL) contenant toutes les informations liées aux adresses de leur territoire pour ensuite les reverser dans la BAN. La BAN et les BAL ne contiennent aucune donnée nominative, mais renseignent la position géographique des adresses.

Il reprend actuellement l'ensemble des rues, corrige les anomalies et crée les données manquantes afin d'établir la base la plus exacte possible.

LANGEFELDER ALLEE HÜNENBERG – FIBRE DE PEUPLIER

Cette voie, longue de 220 mètres est bordée par une bande de terre agencée en copeaux de bois qui nécessite un entretien chronophage par le service technique (mauvaises herbes). De la fibre de peuplier va y être posée et viendra empêcher les mauvaises repousses pour un coût d'environ 1600€.

PARTENARIAT DU CERCLE SAINT ELOI ET DE LA VILLE DE MORSBACH

Le Cercle Saint Eloi (basket), victime de son succès, est limité par les créneaux d'entraînement disponibles au gymnase de Folkling. Un partenariat est en discussion avec la Commune de Morsbach pour l'utilisation en sus de leur gymnase.

SAISONNIERS 2024

Sur les 4 postes disponibles, 3 ont été pourvus. En effet, la 4^{ème} candidature n'a pu être retenue car elle était indisponible sur la période restante.

RENFORT SERVICE TECHNIQUE ETE 2024

La commune a pu bénéficier de la mise à disposition gratuite d'1 agent technique dans le cadre du dispositif RELAI AITBH pour un volume total de 610H à compter du 21 mai 2024. Cet agent, que nous formons au métier, est un renfort conséquent en cette période estivale.

SUBVENTIONS CITY STADE

Le Maire récapitule les recettes attendues pour le programme du city stade à venir au lieu-dit « grosswald ».

Organisme	Dispositif	Montant estimé
Région Grand Est	Soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services à la population	9 570€
Préfecture	Dotations d'équipements des territoires ruraux (DETR)	28 712€
Agence Nationale du Sport	5000 équipements sportifs	25 000€

ACHAT DE TOILES

Le Maire informe que 2 toiles ont été proposées à la vente par M. Jean-Jacques SACKSTEDER (THEDING) pour 200€.

Elles représentent la chapelle de Remsing et la libération du village en 1944. Cette offre a été acceptée.

Le Maire M. Bernard DE FEYTER	Le Secrétaire de Séance Mme Marie-Rose NANTERN
	